

Conditions générales de vente et de livraison

1. Généralités

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les offres et les livraisons de la société BIBUS AG et BIBUS HYDRAULIK AG, désignée ci-après BIBUS. Toute validation de commande implique l'acceptation des conditions de livraison et de paiement de cette dernière. Tout écart et toute convention particulière nécessitent la forme écrite. Les autres conditions commerciales générales entre autres ne s'appliquent que si BIBUS les a acceptées par écrit. Si l'une des dispositions de ces conditions de livraison s'avérait en partie ou en totalité caduque, les parties contractantes remplaceront cette disposition par une nouvelle disposition se rapprochant le plus de la disposition caduque du point de vue juridique et économique. Il n'est pas dérogé pour autant à la validité du contrat.

2. Documentation technique, savoir-faire, confidentialité

Tous les documents techniques restent la propriété de BIBUS et ne doivent pas être reproduits, copiés ou transmis à des tiers sans son accord écrit. Sous réserve de toutes modifications. Les documents techniques, les prospectus et les catalogues ne font pas foi. Toute autre condition ne peut s'appliquer qu'en présence d'un accord explicite.

3. Volume de livraison

La confirmation de commande de BIBUS fait foi pour le volume de livraison. Les prestations qui ne s'y trouvent pas seront comptabilisées à part.

4. Prix

Sauf disposition contraire, les prix s'entendent nets H.T. départ Fehraltorf ainsi que sans les frais annexes tels que les frais d'emballage, de port et autres frais éventuels et de montage. Toute demande de certificats particuliers, de certificats d'origine, etc. sera facturée en conséquence. Les frais de port et d'emballage sont facturés au prix de revient. Sans accord particulier, l'emballage n'est pas repris. Les prix ne sont pas contractuels pour les commandes ultérieures.

5. Conditions de paiement

Paiement : dans les 30 jours suivant la date de facturation, net sans escompte ou autres déductions. Toutes autres conditions de paiement doivent être convenues par écrit. Les retenues pour garantie ne sont pas autorisées. Si la livraison de la marchandise prête à être expédiée est retardée pour des raisons qui ne sont pas du fait de BIBUS, cette dernière est cependant autorisée à facturer la marchandise.

6. Réserve de propriété

BIBUS se réserve la propriété de la livraison jusqu'au paiement intégral de cette dernière. A la conclusion du présent contrat, le client autorise BIBUS à enregistrer la réserve de propriété dans le registre officiel et à remplir toutes les formalités relatives à ce sujet.

7. Engineering, montage, mise en service, entretien

Les tarifs facturés sont ceux en vigueur au moment de l'investissement et conformément à Swissmem.

8. Envoi

La livraison est réputée accomplie au moment de la remise de la marchandise à la gare de départ ou au camionneur. Le transport se fait aux risques et périls du destinataire et ce même lorsqu'une livraison franco a été convenue.

9. Marchés sur appel

Au terme des délais de livraison convenus, BIBUS est autorisée à livrer et à facturer la marchandise. En l'absence de conventions particulières, les marchandises ayant fait l'objet de marchés sur appel doivent être achetées dans l'année suivant la commande.

10. Clauses de garantie

D'éventuels droits à la garantie ne peuvent être exercés que si les instructions de montage ou de fonctionnement ont été respectées. Le délai de garantie est de 12 mois à partir de la date de livraison et ce pour une exploitation normale de la marchandise par une seule équipe. Quant aux unités de réparation et d'échange, le délai de garantie est de 6 mois.

Pour les produits de fabricants que BIBUS ne représente pas en Suisse, les obligations conclues par les sous-traitants vis-à-vis de BIBUS s'appliquent. Si l'envoi est retardé pour des raisons qui ne sont pas du fait de BIBUS, le délai de garantie prend fin au plus tard 18 mois après l'avis de mise à disposition de l'envoi. En cas de défauts des marchandises livrées, BIBUS satisfait à ses engagements comme suit et à sa convenance :

1. en faisant réparer la marchandise défectueuse
2. en remplaçant la marchandise défectueuse par une marchandise dans la forme et le modèle initialement prévus.

Toute autre responsabilité - quel que soit le motif juridique - notamment en ce qui concerne des dommages directs et indirects ainsi que des frais supplémentaires et des frais de montage, est exclue.

A sa convenance, BIBUS s'engage à réparer ou à remplacer le plus rapidement possible toutes les pièces devenues défectueuses ou inutilisables pendant le délai précité, s'il s'avère qu'un matériau est de mauvaise qualité, qu'il y a un vice de construction ou qu'un modèle est défectueux. Les frais d'envoi ou de retour sont à la charge du client. BIBUS a le droit d'exiger la restitution des pièces remplacées. L'usure naturelle des pièces est exclue de la garantie. Cela s'applique également aux dommages faisant suite à un entretien insuffisant, au non-respect des consignes d'utilisation, à des matériels d'exploitation inadaptés, à un montage incorrect et en cas de force majeure. La garantie prend fin si le client effectue lui-même - ou par le biais d'un tiers - des modifications ou des réparations et cela sans notre accord préalable. Le client doit faire valoir par écrit ses droits à la garantie et ce pendant la période de garantie. Dans tous les cas, les prestations de garantie ne sont dues que si le client a satisfait de son côté à ses obligations contractuelles - notamment en ce qui concerne le paiement conformément aux accords contractuels.

11. Réclamations

Tous les vices doivent être immédiatement signalés par écrit.

12. Délais de livraison

Le délai de livraison convenu repose sur la situation au moment de la commande. Toutes demandes d'indemnisation pour dommages directs ou indirects dus à une livraison en retard, sont expressément exclues. De plus, en cas de dépassement du délai de livraison, le droit du client de se retirer du contrat sans délai supplémentaire raisonnable est exclu - même si un délai déterminé a été convenu.

13. Echange

Les retours pour échange et reprise ne sont acceptés qu'après concertation préalable. Tous les frais en résultant sont à la charge du client.

14. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution de la livraison et du paiement est le siège social à Fehraltorf.

15. Droit applicable et juridiction compétente

Tous les contrats et toutes les opérations que vous avez conclues sont soumis au droit matériel suisse. L'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.4.1980 est exclue. Seuls sont compétents les tribunaux ordinaires au siège de la société, Pfäffikon, canton de Zurich.

BIBUS AG, Allmendstrasse 26, CH-8320 Fehraltorf, Tel. +41 44 877 50 11, Fax +41 44 877 50 19
Mail: info.bag@bibus.ch, Internet: www.bibus.ch

BIBUS HYDRAULIK AG, Allmendstrasse 26, CH-8320 Fehraltorf, Tel. +41 44 877 52 11, Fax +41 44 877 52 19
Mail: bibushydraulik@bibus.ch, Internet: www.bibushydraulik.ch